

VILLE DE ROYAN



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
QUAI DE LA VIEILLE JETÉE
(DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA QUATRIÈME ÉDITION
DU DÉPART
DU TOUR CHARENTE-MARITIME A LA VOILE)
LE VENDREDI 05 JUILLET 2024**

PL/CB
APM 24/1192

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a, en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par le service Nautisme Direction Activités de Pleine Nature et du Littoral, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, représentée par son Animatrice, Madame Marie MOUTON, 107 avenue de Rochefort à 17201 ROYAN CEDEX,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre de la quatrième édition du départ du Tour Charente-Maritime à la Voile, le vendredi 5 juillet 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal APM N°24/0709 en date du 05 avril 2024 est abrogé.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de l'organisation de la quatrième édition du départ du Tour Charente-Maritime à la Voile, la circulation et le stationnement seront interdits rue de la Vieille Jetée, du côté de la Capitainerie, du mercredi 03 juillet 2024 à 06h00 au lundi 08 juillet 2024 à 09h00 (suivant plan joint).

- Ces emplacements seront réservés pour les stands du village animation.

ARTICLE 3 : L'accès à la cale à eau sera autorisé pour les plaisanciers.

ARTICLE 4 : L'arrêt et le stationnement seront interdits sur 20 places de parking, devant l'établissement « ROYAN Océan Club Plongée », en contre-bas de la rue de la Tartane, le vendredi 05 juillet 2024, de 08h00 à 20h00, dans le cadre de l'organisation de la quatrième édition du départ du Tour Charente-Maritime à la Voile (suivant plan joint).

- Ces emplacements seront réservés pour le parking staff et exposants.

ARTICLE 5 : Les signalisations seront mises en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 6 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

MISE EN LIGNE LE 07-06-2024

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 07 Juin 2024

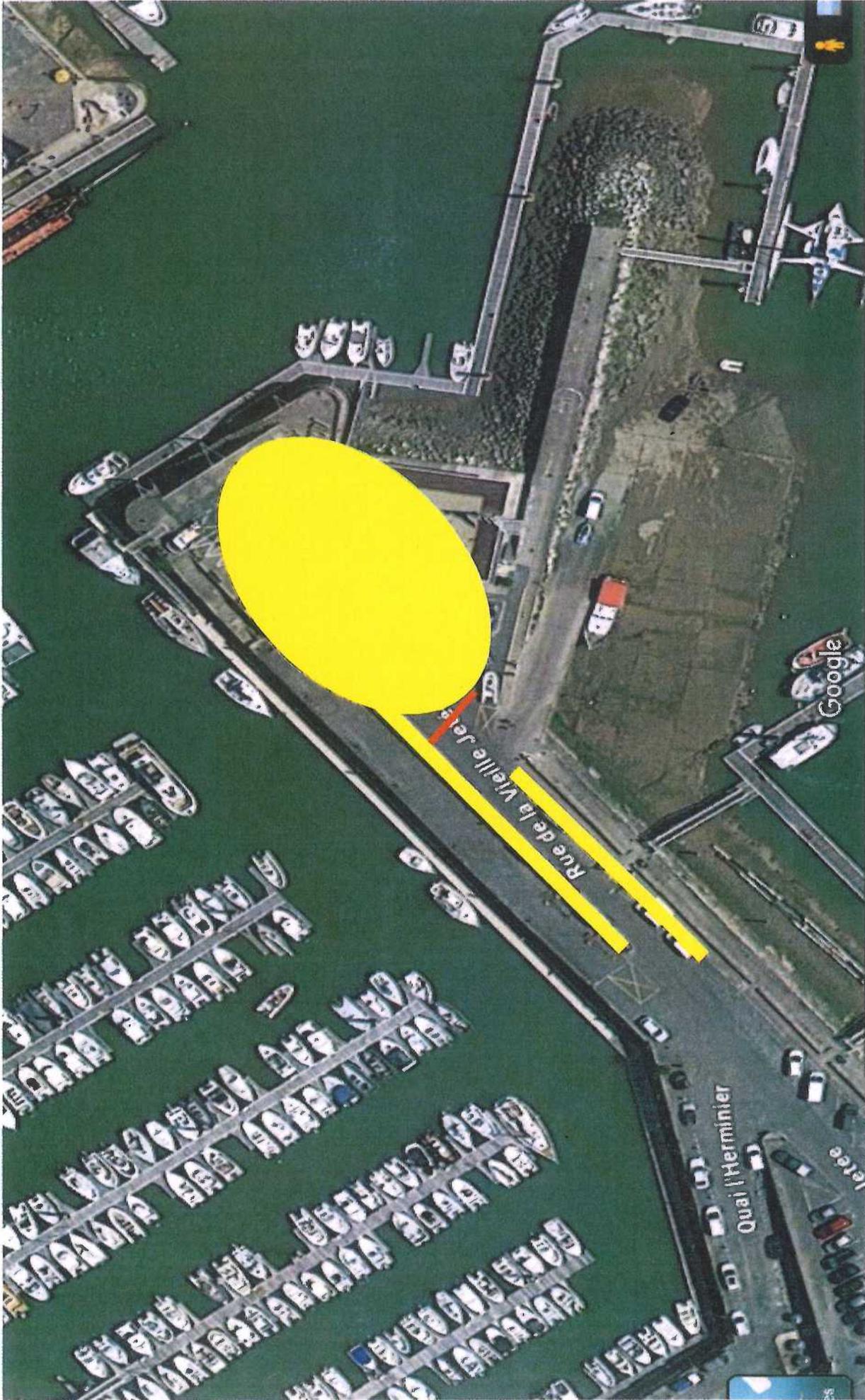
Fait à ROYAN, le 05 juin 2024

*Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Cinquième Adjoint,*

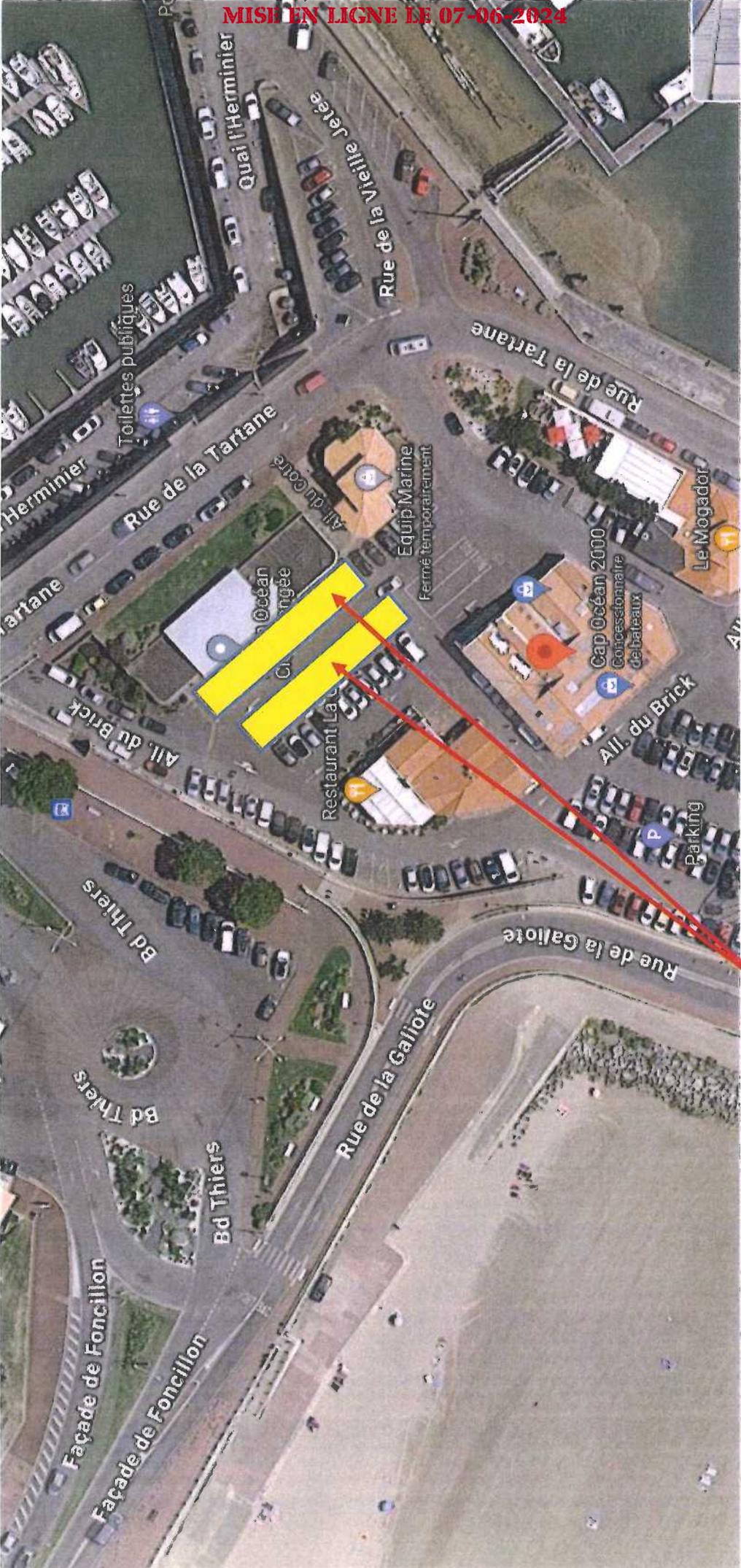


Philippe CUSSAC

MISE EN LIGNE LE 07-06-2024



APPRE NO 26492 (ca)



MISE EN LIGNE LE 07-06-2024

Stationnement interdit 20 places

APP N°294/1192 CS